



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences et Techniques
Année universitaire 2018-2019**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du Master 1 mention **Chimie** parcours **Contrôle et Analyse Chimiques** pour le semestre 1 pour l'année universitaire 2018-2019

Président(e) : Julien ROGER

Membres :

Jacques ANDRIEU
Dominique LUCAS
Nadine PIRIO

Tout enseignant intervenant dans le semestre peut participer au jury.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences et Techniques et sur le site internet de l'UFR Sciences et Techniques.

Fait à DIJON, le 4 décembre 2018
Le Directeur de l'UFR Sciences et Techniques
François BLAIS

